



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à l'aménagement d'une cour anglaise pour la propriété sise au 7220, avenue Henri-Julien.

Cette dérogation autoriserait une cour anglaise en façade du bâtiment, d'une dimension de 0,93 mètre carré, contrairement aux articles 90, 91, 389 et 390 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **7 octobre 2014**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le 16 septembre 2014

La secrétaire d'arrondissement
M^e Danielle Lamarre Trignac

Publication : Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 septembre 2014